



Hautes-Alpes
le département

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

Antenne Technique de Laragne

PROROGATION D'ARRÊTÉ TEMPORAIRE DU 05 MAI 2023

REGLEMENTATION DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

**OBJET : Réglementation de la circulation pour travaux sur la :
RD1075 du PR 27+680 au PR 27+820 Communes de La Bâtie-Montsaléon et
Sigottier**

**LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la demande du 4 mai 2023 par laquelle l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL, 4 rue de Copenhague BP 30199, 13745 VITROLLES, sollicite l'autorisation de réglementer la circulation à l'occasion de travaux de modernisation du pont la Barque sur la RD1075 du PR 27+680 au PR 27+820, Communes de LA BATIE-MONTSALEON et SIGOTTIER,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-4, et L. 3221-13,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifiée,

- VU** le règlement de voirie départemental adopté le 26 juin 2007 par le Conseil Général, et notamment ses articles 11, 66 et son annexe 3,
- VU** l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes référencé ACRD1075ATL202326 du 03 mars 2023,
- VU** l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes du 7 janvier 2022 portant délégation de signature,
- VU** l'avis de la Responsable de l'Antenne Technique de Laragne,

CONSIDERANT :

- que la réalisation de ces travaux nécessite de réglementer la circulation pour une semaine supplémentaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Règlementation

L'arrêté référencé ACRD1075ATL202326 visé ci-dessus est prorogé jusqu'au 19 mai 2023,

Article 2 – Publicité

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.fr/arretes-voirie.

Article 3 - Exécution

- M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes,
▸ M. le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes,
▸ le pétitionnaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

- Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
▸ MM. les Maires des Communes de La Bâtie-Montsaléon et Sigottier,

- NOTIFICATION -	
NOM	
PRENOM	
DATE	10 MAI 2023
Signature	

Fait à Gap, le 05 MAI 2023

Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Déplacements et des Infrastructures
Routières et Aéronautiques


Nicolas LAURENT-BROUTY

Jean-Marie BERNARD